

Vol. 14, no. 3

# ÉCHOS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT Séance du 14 mars 2012

## Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil des maires recommande le dossier suivant à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) puisqu'il ne contrevient pas aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé, au document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire:

➤ <u>Municipalité de Franklin</u> relativement à l'exclusion de la zone agricole d'un secteur représentant une superficie de 3 281,9 m² aux fins de permettre un projet résidentiel dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Antoine-Abbé.

Ils accordent aussi la conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- Nº 310-12 de la municipalité de Saint-Anicet qui vise à introduire la définition d'un parc de caravane et les règles entourant l'opération cadastrale en copropriété et celles relatives à un projet intégré.
- Nº 2003-05-21 de la municipalité de Sainte-Barbe qui vise à introduire les normes relatives aux rives et littoral du règlement de contrôle intérimaire de la MRC, et modifier les normes relatives aux constructions et usages dérogatoires;
- Nº 420-12-2011 de la municipalité de Dundee qui vise la construction d'habitation résidentielle d'infrastructures publiques;
- Nº 416 de la municipalité de Godmanchester qui vise à permettre une dérogation pour la construction d'un ouvrage de stockage de déjections animales sur l'emplacement du 2610, route 138;
- Nº 417 de la municipalité de Godmanchester qui vise à permettre la résidence dans le secteur agricole forestier suivant : A-2-3, A-2-3-2, et A-2-2-1, et à introduire certaines constructions accessoires dans une zone inondable.

De plus, un avis de motion a été déposé à l'effet qu'à une séance ultérieure, un règlement sera soumis au Conseil des maires pour modifier le règlement 223-2006 afin d'augmenter à 1 000 mètres la distance minimale entre une habitation et l'implantation d'une éolienne.

# Demandes d'appui

Les maires ont résolu d'accorder leur appui aux organismes suivants :

- ➤ MRC de Montcalm pour affirmer notre désaccord en regard des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de compte qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise du projet de loi 89, loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, qui a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec:
- ➤ MRC des Maskoutains qui demande à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des municipalités du Québec d'appuyer les MRC dans leurs démarches visant à adresser leur désaccord aux nouvelles exigences de l'École nationale des pompiers du Québec, relativement aux cours pratiques et aux examens pratiques du programme de formation Pompier 1;
- ➤ <u>Actions Haut-Saint-Laurent</u> concernant la démarche de mobilisation, de concertation et de mise en action du comité Réussite éducative et sociale du Haut-Saint-Laurent.

#### Cours d'eau

M. Paul Lapp, ingénieur, a été mandaté afin d'effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Cluff, branche 1, et du cours d'eau principal, dans la municipalité de Hinchinbrooke, et pour vérifier si la branche 6B du Brethour est un cours d'eau ou un fossé.

### Aide financière

- Les maires ont autorisé la signature de la « Convention de subvention » entre la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'obtention d'une somme de 79 454 \$, afin de réaliser la piste cyclable entre Ormstown et Sainte-Martine.
- ➤ Une demande sera adressée au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour obtenir une aide financière de 84 000 \$, pour les trois exercices financiers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, afin de réaliser de la recherche archéologique sur le site Droulers et la gestion intégrée du patrimoine archéologique de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

### Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 11 avril 2012, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4<sup>ième</sup> étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.